

Le 23 décembre 2014

Annulation de 9 302 actions et réduction de capital de Locindus SA

L'Assemblée générale de Locindus SA en date du 9 mai 2012, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé celui-ci à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, aux termes duquel Locindus SA est devenue propriétaire de 9 302 actions.

L'Assemblée générale mixte du 23 mai 2014, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, a autorisé le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société, dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions autorisé au titre de la cinquième résolution par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2012 et mis en œuvre par décision du conseil d'administration du 13 décembre 2012 en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables,
- à réduire corrélativement le capital social, et à imputer la différence positive entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, sur les primes et réserves disponibles.

Le Conseil d'administration du 13 novembre 2014 a décidé la mise en œuvre de cette annulation réalisée le 23 décembre 2014.

Après annulation de ces 9 302 actions, le nouveau capital social de 61 563 870 euros est composé de 10 706 760 actions de 5,75 euros de nominal, et l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

Contact : BAL-COMFI@creditfoncier.fr

Ce document est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org et sur le site de la Société www.locindus.fr